

Appel à candidature Conseiller communal – Pourquoi pas vous ?

Le projet/programme du parti Ecolo, vision à long terme du parti Ecolo pour les villes et communes, est désormais public. Ce document est en ligne sur notre page internet à l'adresse suivante : www.hamois.ecolo.be.

En plus de ce programme, applicable à l'ensemble des communes, la locale Ecolo de Hamois vous propose, à partir des nombreuses idées et propositions d'actions, et tout en tenant compte des particularités de notre commune ainsi que des besoins exprimés par la population, ses priorités pour la commune. Vous les trouverez ci-après.

En effet, notre ambition est de présenter une liste de candidats aux prochaines élections communales d'octobre 2012. Ceci, afin de mieux pouvoir défendre nos idées et propositions, parfois novatrices, parfois tout simplement de bon sens, au sein des différentes instances communales.

Déjà confectionnée en partie, la liste n'en est pas moins ouverte à quiconque voudrait donner plus de sens à la politique communale.

Dès lors, si comme nous, vous concevez que le développement durable, alliance harmonieuse des dimensions économique, sociale et environnementale, est le seul à pouvoir sauver la planète et à assurer la survie des générations futures, tout en améliorant la qualité de la vie et le bien-être à Hamois...

Si, comme nous, vous pensez que la participation citoyenne, l'éthique et la responsabilité sont les modes d'action qui doivent animer le champ politique...

Si, comme nous, vous êtes de sensibilité VERTE et CITOYENNE...

Alors, N'HESITEZ PAS! Prenez votre place sur la liste ECOLO, en devenant candidat d'ouverture (sans nécessairement être membre d'Ecolo) aux prochaines élections communales!

Pour nous contacter : - 0475/697392

- ecolohamois@hotmail.be

- <http://hamois.ecolo.be/>

Programme du groupe Ecolo Hamois pour les prochaines élections communales en pages 2 et 3 !

Le 20 mai prochain Ecolo Hamois organise une action centrée sur la biodiversité, notamment semencière. A l'occasion, nous distribuerons des semences. Plus d'informations dans les semaines à venir sur <http://hamois.ecolo.be/> ou notre page Facebook : Hamois Vert.

Programme Ecolo Hamois 2012

Parce que, depuis plus de 10 ans, rien n'est fait pour amener le citoyen à participer à la vie communale, que règnent, outre une mauvaise information, la difficulté pour le citoyen de participer activement aux débats qui animent sa Commune, le fil rouge de notre programme sera **LA DEMOCRATIE AU NIVEAU COMMUNAL : pour que chacun puisse prendre part activement à l'organisation de la vie communale.**

Pour atteindre cet objectif fondamental, deux mots-clefs (ambitieux mais néanmoins indispensables) qui reflètent le travail qu'Ecolo Hamois souhaite mener au cours des prochaines années : **INFORMATION ET PARTICIPATION.**

INFORMATION – Parce qu'il est impératif que chaque citoyen soit informé, de façon claire et objective, sur ce qui se passe dans sa commune et sur les divers sujets qui le concernent au quotidien, la locale Ecolo plaide pour un renforcement du rôle du Bulletin communal pour en faire un véritable journal d'information, et pour un site internet digne de ce nom (à savoir, un site internet mis à jour régulièrement et riche en informations diverses). Il faut en effet regretter qu'après 2 mandats complets de la majorité actuelle, l'absence criante d'informations facilement accessibles subsiste...

PARTICIPATION – Parce qu'il y a forcément toujours plus d'idées dans plusieurs têtes que dans une où deux, la locale Ecolo plaide pour la mise en place de Commissions consultatives visant à stimuler la participation des citoyens sur des sujets à débattre ou des choix politiques importants à mener dans la commune, ainsi que pour la création de lieux d'échanges privilégiés entre les élus et les citoyens. Dans cette optique, Ecolo Hamois soutient évidemment l'initiative de participation citoyenne au travers de l'Opération Développement Rural (ODR) qui est un pas, certes un peu tardif, dans la bonne direction, et veillera en tout cas à ce que les choix effectués par les citoyens ne soient pas biaisés en bout de course.

Les bases seront donc disponibles pour mener à bien les politiques qui :

- consolideront la CONVIVIALITE, le BIEN-ETRE, le DYNAMISME ASSOCIATIF et d'ENTREPRISES;
- préserveront et amélioreront notre CADRE DE VIE tout en rencontrant les DEFIS DU FUTUR ;
- s'envisageront dans un esprit de DEVELOPPEMENT DURABLE, visant donc à la gestion rationnelle des ressources humaines, naturelles et économiques dans le respect des générations futures.

Nos actions prioritaires se porteront dans les domaines suivants :

Un développement économique qui contribue au bien-être de tous:

- Réconciliation du citoyen et du monde de l'agriculture : la promotion d'une agriculture durable valorisant les circuits courts (produits locaux,...) ;
- Réflexion sur la mise en place de « couveuses d'entreprise » (structures dédiées au lancement et à l'accompagnement des entreprises) ;
- Développement du tourisme par la multiplication des voies vertes et de leur signalisation, la restauration du patrimoine bâti et non bâti, une attention particulière à l'aménagement paysager des espaces publics et en particulier les noyaux historiques des 7 villages.

L'environnement :

- Lancer des actions visant à protéger la biodiversité et, dans ce cadre, contribuer à la mise en place d'un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) ;
- Lutter contre l'usage des pesticides, tant en sensibilisant les particuliers qu'en montrant l'exemple en tant qu'autorité publique (par une gestion différenciée des espaces communaux notamment) ;
- Sensibiliser aux conséquences sanitaires et environnementales de l'incinération des déchets dans son jardin, et mener une politique pour y mettre fin.
- Préserver cette richesse environnementale exceptionnelle qu'est le Bocq (épuration des eaux, protection des berges, lutte contre les pollutions,...) mettre en place des solutions écologiques contre les inondations, et protéger nos nappes aquifères ;
- Sauvegarder activement les arbres et les haies (inventaire, plantations, entretien raisonné,...) ;
- Sensibiliser les particuliers et les agriculteurs au compostage ;

- Sensibiliser les plus jeunes au respect de notre environnement ;
- Engager un éco-conseiller, moteur de la mise en place d'une vraie politique environnementale dans la commune, axée sur la sensibilisation et la prévention.

Vie culturelle, sportive et associative :

- Créer des liens entre les associations pour le partage du matériel, des ressources,...
- Créer des mini infrastructures sportives dans les villages (en ce compris des plaines de jeux), notamment pour favoriser la convivialité au sein de l'entité.

Petite enfance, personnes âgées et personnes à mobilité réduite (PMR) :

- Augmenter le nombre de places d'accueil pour la petite enfance, notamment en veillant à soutenir les accueillantes, même autonomes, ou en favorisant des partenariats public-privé en vue de mettre des lieux à disposition de celles-ci ;
- Compléter l'offre de services pour les 3x20 et plus, ainsi que pour les PMR : maison de repos, centre d'accueil de jour couplé à une offre de services (bibliothèque, pharmacie, soins de santé, ...), offre de transport adéquat,...

Logement :

- Créer des logements au loyer accessible pour les jeunes et les personnes âgées qui souhaiteraient un logement plus approprié à leurs besoins tout en restant dans la commune.

Aménagement du territoire :

- Elaborer un schéma de structure et mettre en place des outils de gestion permettant une vision prospective d'aménagement de la commune, et permettant de mieux valoriser les compétences de la Commission Consultative de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité (CCATM) ;
- Accroître la qualité paysagère des centres historiques de nos villages par l'aménagement paysager de l'espace public.

Mobilité et sécurité routière :

- Mieux faire connaître le taxi social existant déjà au sein de la commune, soutenir les initiatives de covoiturage, augmenter la qualité et le nombre d'infrastructures pour la mobilité douce.
- Prévenir et réprimer davantage les excès de vitesse.

Enseignement :

- Accroître le rôle de l'Ecole dans l'éducation permanente des jeunes générations au niveau des problématiques suivantes : gestion des déchets, mobilité douce, défis énergétiques, santé alimentaire, protection de l'environnement, civisme... ;
- Cuisiner les repas à partir de produits locaux et de saisons, de préférence bios et valoriser une alimentation saine (fontaines à eau, distribution de fruits,...) dans toutes les écoles ;
- Former le corps enseignant à la gestion non violente des conflits afin de lutter, notamment, contre l'agressivité de certains élèves entre eux ;
- Susciter l'apprentissage des langues dès le plus jeune âge.

Jeunesse :

- Mieux structurer l'animation offerte aux adolescents de la commune en dehors des heures scolaires (éducateurs de rue, maisons des jeunes, transports vers les structures existantes,...)

Les défis du futur :

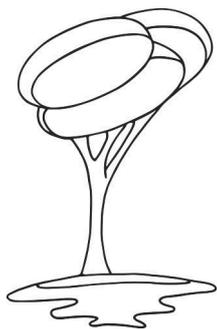
- Réduire les consommations en énergie dans les bâtiments publics et promouvoir les économies d'énergie chez les particuliers ;
- Evaluer la contribution potentielle de notre commune en énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, hydraulique, cogénération, biomasse, ...) et mettre en œuvre une politique de sensibilisation et de soutien aux différentes initiatives dans ces domaines.
- Promouvoir un accès à internet de qualité pour tous et partout, ainsi que des initiatives visant à réduire la fracture numérique.

Dans toutes les problématiques que nous serons amenés à rencontrer, le programme d'Ecolo intitulé : « Destination Communales 2012 » sera notre référence. (Disponible sur www.hamois.ecolo.be)

Vous souhaitez vous exprimer par rapport à notre programme ? Voir dernière page !

LES ARBRES ET LES HAIES SERAIENT- ILS EN PERIL A HAMOIS ?

Pour un entretien des arbres et haies plus responsable



Vous êtes nombreux, très nombreux même, à vous inquiéter de la situation dans notre commune.

Rappelons tout d'abord, outre leur caractère esthétique, toute L'UTILITE DES HAIES, tant au niveau de leur rôle dans le maillage écologique, et donc le maintien de la biodiversité, qu'au niveau de l'agriculture.

Sur ce dernier point, en plus de leur fonction évidente de « barrières » pour le bétail quand elles sont taillées basses, comme dans le pays de Herve, les haies offrent de multiples autres avantages, parmi lesquels :

- Une **régulation au niveau du microclimat** de la prairie ou du champ: fraîcheur en été (évapotranspiration et retenue de la rosée), barrière au vent en hiver.
- Un rôle dans **l'alimentation des nappes aquifères**, tout en **luttant contre l'érosion des sols**: en effet, au lieu de dévaler au grand galop dans les habitations avoisinantes ou sur les routes, l'eau s'infiltré dans le sol grâce au réseau racinaire et va rejoindre les nappes. Par ailleurs, les haies composent une barrière mécanique aux vents : à titre d'exemple, une longueur de 1m de haie protège 10 m de sol en prolongement.
- Ensuite, grâce au « réseau » qu'elles forment, les haies libres ont une fonction de conduction (**réseau écologique**) pour plusieurs espèces à qui elles offrent « le gîte et le couvert ». Or, ces espèces dites « **auxiliaires de l'agriculture** » jouent un rôle important dans la régulation des populations de ravageurs, etc....
- Enfin les haies composées d'arbres fourragers (frênes,...) et d'arbustes à petits fruits apportent un complément alimentaire apprécié de tous les animaux domestiques et sauvages, mais aussi des humains !

Néanmoins, pour pouvoir assurer ces différents rôles, il ne faut pas compter sur la haie basse coupée au carré ! Laissons la haie pousser un minimum (et entretenons- la environ tous les 7 ans). Quant au bétail, il se chargera de lui faire un « élagage de circulation », ce qui lui donnera son aspect caractéristique de « haie vive ».

C'est d'ailleurs parce que les haies remplissent de telles fonctions que, face à une haie, on ne peut pas tout faire ! Ainsi la législation impose-t-elle (art. 84 de la CWATUP) un permis d'urbanisme pour l'arrachage ou l'abattage de certaines haies ou arbres (notamment lorsqu'ils sont dits « remarquables » ou lorsqu'ils constituent un alignement particulier).

Or, toutes les semaines, nous recevons des témoignages: arbres abattus, haies arrachées, haies abîmées car taillées par des machines de fauchage non adaptées, arbres mis à mal par les intempéries et que l'on abat sans autre forme de procès.

Mais au fait, quelles sont les obligations de la Commune en la matière ?

Un des boulots de la Commune est de veiller à ce que tout un chacun respecte ces quelques règles permettant de sauvegarder ce patrimoine aux multiples services. Mais ce n'est pas tout ! En tant qu'autorité gestionnaire du bien public, et donc de notre patrimoine arboré, Celle-ci a également pour mission de faire en sorte que nos enfants et petits-enfants aient aussi des arbres à admirer plus tard...

Il existe, sur ce dernier point, une **liste des arbres remarquables**, que la Commune est en principe tenue de mettre à jour annuellement avec, comme obligation particulière pour cette année, une demande de la part de la Région wallonne de faire un recensement global de l'ensemble des arbres et haies reconnus comme

« remarquables » sur le territoire de la commune. Cette liste devant être remise pour le 31 mars, nous ne manquerons pas d'interroger les mandataires communaux sur la façon dont cette demande a été rencontrée.

Quoi qu'il en soit, outre le fait d'être répertoriés sur une liste, ces arbres nécessitent une attention particulière. Or, à ce sujet, nous n'avons connaissance d'aucune politique de conservation des arbres déjà recensés comme tels. Pire : nous n'observons pas de plantations de nouveaux arbres à des endroits choisis dans la commune pour remplacer les arbres qui ont été abattus (parce qu'abîmés lors de la tempête de juillet 2010, par exemple). Or, si nous voulons demain des arbres - remarquables ou non-, c'est aujourd'hui qu'il faut planter !

Il est donc grand temps de s'y mettre. Pour ce faire, il serait opportun que la Commune s'adjoigne, dès à présent, les services d'un expert arboriste pour l'aider à effectuer l'entretien des arbres de cette liste ainsi que pour la conseiller dans le choix des essences et des lieux pour de nouvelles plantations.

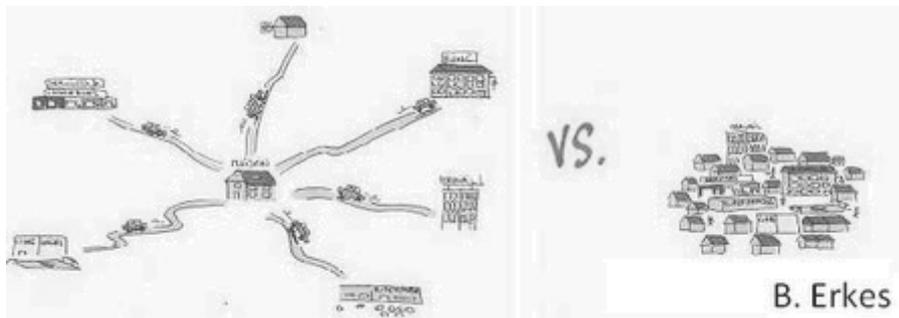
Mais que s'est-il passé sur la N97 ?

Une série d'arbres, longeant cette nationale, auraient été abattus au motif qu'une partie de ceux-ci auraient souffert de la tempête du 14 juillet 2010. Or, il semblerait qu'une partie de ces arbres (gros frênes,...) pouvaient encore très bien être maintenus. Outre le fait qu'il se pourrait que de tels abattages aient été faits en l'absence de permis d'urbanisme, nous nous interrogeons sur les perspectives de replantation à cet endroit. Concrètement, des projets sont-ils prévus à cet égard ? Un de nos députés régionaux, Olivier Saint-Amand, a en tout cas posé la question au Ministre responsable, et nous ne manquerons pas de vous tenir au courant de la réponse.

RETOUR SUR LE PROJET DES « NOYAUX D'HABITAT »

Gouverner, c'est prévoir

Dans les 50 années à venir, le territoire wallon devra faire face à une importante croissance démographique, et ce dans un contexte de raréfaction des ressources énergétiques. C'est pour faire face à ce défi majeur que nos ministres wallons de l'Aménagement du Territoire et du Logement, Philippe Henry et Jean-Marc Nollet, ont lancé une consultation visant à promouvoir les zones les plus adéquates pour l'implantation de nouveaux logements et de services dans nos communes.



Qu'entend-on par « Noyaux d'habitat » ?

Ce sont les parties du territoire urbanisé de Wallonie et de nos communes, en ce compris rurales, qui présentent les meilleurs atouts au niveau de la mobilité, de la mixité des fonctions, de l'accès aux services divers (proximité des gares ou des lignes de bus, des commerces, des écoles, des pôles d'emploi, des pôles culturels,...)

Une urgence malheureusement encore mal comprise

- Cette demande a fait l'objet de nombreuses réactions inquiètes ou franchement hostiles, principalement de la part de mandataires de communes rurales, la crainte majeure exprimée étant de voir se désertifier leurs régions.
- Pourtant, à aucun moment, il n'a été question de ne plus permettre d'urbanisation dans les zones non reprises en noyaux d'habitat, mais bien de favoriser, par une discrimination positive, les zones dans lesquelles il sera plus facile d'avoir accès à la mobilité et aux services, comme évoqué ci-dessus. Le rêve de la villa quatre façades en pleine nature, avec un garage pour deux voitures, n'est plus tenable,

tant d'un point de vue écologique qu'économique, au vu du prix toujours croissant et de la raréfaction des produits pétroliers.

- Par ailleurs, nous ne ferons pas l'économie d'une réflexion sur l'urbanisation des villages non repris en noyaux d'habitat. Faut-il continuer à étendre les lotissements en ruban le long des voiries, très coûteux en termes d'équipements collectifs ? Un recentrage de l'habitat au cœur des villages, autour des écoles et des espaces publics, l'aménagement de cheminements doux permettant aux jeunes et moins jeunes de circuler à pied ou à vélo sans danger dans leur village, ou permettant d'en rejoindre un autre, sont autant de démarches qui compléteront valablement notre approche.
- Plutôt que de menacer la ruralité, cette démarche devrait au contraire en préserver l'essence en utilisant de façon parcimonieuse les terres agricoles et forestières, le potentiel « vert » de la ruralité. Une vraie campagne, qui préserve toutes ses qualités, complémentaire d'une vraie ville, agréable à vivre.
- Nous appelons donc instamment nos édiles, plutôt que de critiquer en bloc cette « nouvelle lubie d'Ecolos », à mettre en place les conditions pour qu'un débat citoyen et une réflexion sur ce sujet des « noyaux d'habitats » puissent prendre place au sein de la commune. Une telle démarche nous confirmerait que le pas positif fait par la Commune via le lancement de l'Opération de Développement Rural n'est pas que pure cosmétique à l'approche de certaines échéances électorales...

Au microscope... VERT

Moustiques à Natoye?

Finalement, 6 mois après avoir fait la « une » de la presse, ces petites bêtes sont-elles toujours là ? Nous espérons en tout cas, après la partie de ping-pong que ces moustiques ont occasionnée, que le problème a enfin été pris à bras le corps par nos autorités communales.

Petit rappel des faits :

Il apparaîtrait que, depuis 2008, la présence d'une colonie de moustiques *Aedes japonicus* est observée à Natoye dans un stock de pneus. En effet, les pneus, contenant souvent un peu d'eau et se réchauffant rapidement au soleil, constituent un milieu propice à ces moustiques provenant du Sud.

Jusqu'ici, la présence de cette colonie, suivie scientifiquement jusqu'en mars 2011, ne fut pas problématique car il n'y a pas eu d'expansion ou de dissémination de la colonie et, surtout, parce que celle-ci n'est pas porteuse du virus de la fièvre du Nil transmis par *Aedes japonicus*.

C'est une chance mais, sans vouloir créer la polémique, il faut être conscient que les choses peuvent évoluer, comme l'indiquent les informations que nous avons, à l'époque, pu recueillir auprès des scientifiques de l'UCL : l'espèce peut notamment, comme pour toute espèce

invasive après un temps de latence, commencer à se répandre à grande vitesse et à devenir incontrôlable, ce qui serait d'autant plus préjudiciable si le moustique entrait en contact avec des personnes porteuses du virus de la fièvre du Nil.

Le bon sens imposerait de ne pas attendre que le problème s'amplifie avant d'agir. C'est la raison pour laquelle les experts préconisent de procéder dès à présent à l'éradication de cette colonie de moustiques. D'après ces derniers, la mesure la plus adéquate serait d'assécher totalement les pneus et de les couvrir d'une protection durant quelques semaines. Cette solution serait-elle vraiment impossible à mettre en œuvre, voire trop onéreuse ?

Quoi qu'il en soit, notre petit pays étant ce qu'il est, force est de constater que la partie de ping-pong entre les différentes autorités fut assez remarquable.

Interrogé sur l'évolution de ce dossier par notre député fédéral Georges Gilkinet, la réponse du Secrétaire d'Etat Delizée n'indiquait pas, dans le chef de l'Etat fédéral, une réelle volonté d'agir. En effet, outre le renvoi aux responsabilités communales, il était question de constitution de groupes de travail visant à mieux identifier la répartition des compétences entre les différents niveaux de pouvoir....

Tout ceci nous fait donc craindre que la balle de ping-pong soit tombée dans un coin... tout en

laissant les moustiques à leur place.... à moins que notre Bourgmestre puisse nous rassurer, et nous indiquer que tout est bel et bien rentré dans l'ordre.

N'avait-il pas dit qu'il allait les « harceler jusqu'à ce que cela bouge » ? Par ailleurs, faut-il rappeler que, si tel n'était toujours pas le cas, un Bourgmestre a, en vertu de ses pouvoirs de police administrative générale, toutes les cartes en main pour, au nom des principes de sécurité et de santé des citoyens de la commune, faire procéder à cette éradication par ses services ?

Opération de Développement Rural (ODR)

Saluons l'initiative intéressante de démocratie locale menée dans le cadre de l'Opération de Développement Rural à Hamois. Comme nous vous le disions, nous veillerons à ce que celle-ci conduise à de nombreux projets concrets et participatifs.

Pour rappel, cette opération vise à faire l'état des lieux de la situation, de demander à la population de proposer une série de projets à réaliser, et de prioriser ceux-ci en vue d'en faire un plan communal de développement rural pour les 10 ans à venir.

Nous ne pouvons en tout cas, à ce stade, que nous réjouir du fait que les priorités identifiées par la population font partie du programme ECOLO depuis 30 ans.

Ces priorités ont donc été qualifiées de « défis à l'horizon 2022 », pour que, dans 10 ans, la commune de Hamois puisse être :

- une commune qui aura assuré son développement économique tout en préservant son cadre de vie ;
- une commune conviviale favorisant le dynamisme associatif et le bien-être de ses habitants ;
- une commune qui aura su préserver son cadre de vie tout en se préparant aux défis du futur ;
- une commune dans laquelle chacun se déplacera efficacement et en toute sécurité, tant à l'intérieur de la commune que de et vers l'extérieur.

Espérons que la majorité communale en place pourra entendre les nombreuses idées émanant de la population. En tout cas, si vous voulez également participer à cette vaste réflexion sur le devenir de notre commune, n'hésitez pas, il est encore temps de faire entendre votre voix.

Vous voulez aussi nous faire parvenir quelques brèves pour susciter la réflexion ? N'hésitez pas !

LES PESTICIDES : Parlons- en encore une fois, afin de ne plus devoir en parler...

Au lendemain de la Semaine sans Pesticides, qui s'est déroulée du 20 au 30 mars, et dont vous avez sans doute entendu parler, nous n'épilouterons pas longuement sur les dangers, bien réels, tant au niveau de la santé que de l'environnement, de ces substances toxiques, mais attirerons surtout l'attention sur la responsabilité de tout un chacun pour faire en sorte que leur utilisation soit réduite au strict nécessaire.

Les pesticides au sein de l'espace public : une fatalité ?

A l'heure où les dangers des herbicides et autres pesticides pour la santé et l'environnement font de plus en plus la une, de nombreuses Communes ont réussi le pari de réduire drastiquement l'utilisation de telles substances, voire de les supprimer totalement.

Les pouvoirs publics doivent en effet pouvoir montrer l'exemple ! Pour Ecolo, l'exemplarité de leurs pratiques en matière d'usage des pesticides contribuera aussi à l'évolution des mentalités de la population par rapport à la présence d'herbes et de plantes sauvages dans l'espace public, mais aussi dans leur jardin...

Notons que des évolutions législatives, encouragées par l'Europe, sont d'ailleurs attendues en ce sens. Ainsi est-il question d'une future interdiction (avec possibilité de dérogation dans des cas très limités) de tout épandage sur le domaine public. Les Communes sont donc invitées, dès à présent, à revoir leur politique de désherbage (gestion différenciée, mise en œuvre de plans de désherbage,...)

Mais parce que le passage à une autre manière de gérer les espaces verts n'est pas nécessairement chose aisée quand les habitudes sont ancrées profondément, de nombreuses Associations proposent leur aide et leurs conseils aux Communes.

Parmi les aides disponibles, citons la mise à disposition de conseils de spécialistes afin de procéder à une gestion différenciée des espaces verts communaux, ... Non seulement l'environnement et la santé des citoyens en sortiront gagnants, mais également les finances communales. Pensons-y !

Ne dit-on pas : « Quand on veut, on peut » ? Alors, qu'attendons-nous ?

Montrer l'exemple, oui, car les particuliers ont aussi un rôle à jouer !

Rappelons donc qu'une réduction du recours à ces produits dans les espaces publics ainsi que dans les jardins n'a, au vu de l'impact sanitaire et environnemental de ces substances, rien d'une lubie d'écologistes.

Saviez-vous en outre que les particuliers consomment près d'un tiers des pesticides vendus sur le territoire ? Ou encore qu'environ 2700 tonnes de pesticides sur les plus de 8000 tonnes de matières actives mises sur le marché sont utilisées par des particuliers ? Ces chiffres sont loin d'être négligeables et nous poussent à nous interroger sur nos comportements. En effet, l'emploi de tous ces produits est-il réellement indispensable ? N'existe-t-il pas des méthodes alternatives permettant d'atteindre les mêmes objectifs, à moins que les objectifs, eux-mêmes, ne soient remis en question... La moindre petite pousse verte doit-elle réellement être éradiquée ou maîtrisée ?

Par ailleurs, les enquêtes sur l'utilisation des pesticides montrent que les particuliers sont souvent très mal formés pour une utilisation sans risque des produits et, quand ils le sont, omettent souvent, par facilité ou rapidité, d'appliquer les conseils préconisés sur l'étiquette du produit qu'ils vont épandre.

Si vous en êtes encore à utiliser ce type de produits, n'est-il pas temps de remettre certaines de vos pratiques en cause ? Ayant fait de la lutte contre les pesticides son cheval de bataille, l'asbl ADALIA (www.adalia.be) dispense une série de conseils, également aux particuliers, afin de mettre fin au « réflexe pesticides » dès l'observation d'un problème sur une plante, notamment.

Et, si vous ne pouvez vraiment vous en passer, sachez que le Comité régional Phyto (<http://www.crphyto.be>) dispense, quant à lui, une série de recommandations d'usage afin de réduire (et non de supprimer !) les impacts de ces produits sur votre santé ainsi que sur l'environnement.

Enfin, si vous avez « décidé d'arrêter », rappelons la possibilité de ramener vos anciens pesticides et leurs emballages au sein des Parcs à conteneurs.

A vous de vous exprimer !

Vous avez une idée pour votre commune ?
Un commentaire sur le programme du groupe Ecolo pour les élections 2012 ?

Exprimez-les en quelques lignes sur ce bon et renvoyez-les-nous à l'adresse suivante : rue du Chainisse, 27
5362 Achet ou ecolohamois@hotmail.be.

Mon idée pour ma commune :

*Mes nom et prénom:

*Mon adresse email :

*Mon n° de tél : (*facultatif, afin de pouvoir vous contacter pour plus d'informations)